

# Composition des jurys d'examen

## Année universitaire 2025-2026

- VU** les articles L. 613-1, L. 712-2 et D. 643-59 et suivants du Code de l'Éducation
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** la délibération de la CFVU n°2024-002 en date du 28 mars 2024 portant sur les modalités de contrôle de connaissances et de compétences de Licence professionnelle ;
- VU** la délibération n°CFVU 2024-004 du 19 septembre 2024 portant notamment sur le règlement des études et des examens de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant sur l'élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

### Article 1 : Désignation des jurys d'examen

Les jurys d'examen de Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) sont composés des personnes désignées ci-après :

**Département Métiers du multimédia et de l'internet**

**Département Mesures physiques**

**Département Réseaux et télécommunication**

**Département Science et génie des matériaux**

Président : Samuel CALLÉ

Membres : Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué – EDF  
Meriem CHETTAB, enseignante chercheuse – MP  
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur – RT  
Lionel HAUMESSER, co-chef de département – MP  
Cyril DE RUNZ, chef de département – MMI  
Isabelle MAURENARD, cheffe de projet – PHINIA  
Yassine MOFID, département – MMI  
Fanomezantsoa RANDRIANAIVO, Chef de département – SGM  
Emmanuel RHENY, graphiste-designer – MANOLABO  
Arnaud SOULET, co-chef de département – RT  
Loïc TESSIER, enseignant chercheur – SGM

Suppléant·e·s : Catherine CHENU, département SGM  
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI  
Patrick LAFFEZ, département MP  
Rémi ROUFFAUD, co-chef de département - RT

**Article 2.**

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

**Article 3.**

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 4 novembre 2025

Pour le Président de l'Université et par  
délégation,

La Vice-présidente en charge de la formation



Stéphanie CARREZ